

**DEPARTEMENT DE L'AIN  
REPUBLIQUE FRANCAISE****SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE VALORISATION  
5, Chemin du Tapey - Z.I d'Arlod  
BELLEGARDE / VALSERINE  
01200 VALSERHONE****ARRONDISSEMENT DE NANTUA****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
BUREAU SYNDICAL****N° 24B07**

Séance du jeudi 15 février 2024

**Président :**

M. RONZON S.

**Membres présents :**MMES DUBARE M., PHILIPPOT D. et REMILLON R.,  
MM. CHANEL M., DUJOURD'HUI G., LAKS N.**Membres ayant donné procuration :** Sans objet**Membres absents excusés :**

MM. GEORGES E., MUNIER D et SOULAT JL.

**Membres absents :**

M. BOSSON JF.

**Membres en exercice :**

11

**Quorum :**

6

**Présents :**

7

**Votants :**

7

**Secrétaire de Séance :**

M. CHANEL M.

**Date de la convocation :**

09 février 2024

**Objet de la délibération :****SUBVENTIONS « TRANSPORT » POUR LE SOUTIEN A LA  
SENSIBILISATION DANS LE CADRE DE VISITES DU  
CENTRE D'IMMERSION EDUCATIF ET LUDIQU (CIEL)**

Le Bureau syndical,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°23C36 du Comité Syndical en date du 29 juin 2023, portant adoption du nouveau règlement d'attribution des subventions « communication et animation » ;

Vu le Règlement d'attribution de subventions en matière de communication et d'animation pour promouvoir la prévention, le tri et le recyclage des déchets sur le territoire du SIVALOR ;

Vu l'avis favorable de la Commission Communication et animation rendu le 15 février 2024 ;

Considérant les demandes de subvention suivantes :

Structure	Organisme payeur	Date de la visite	Coût HT	Subventions HT (60%)
Ecole Comme 3 pommes - CHEVRIER	APE Comme 3 pommes	10/11/2023	250 €	150 €
Ecole René Cassin - Vétraz Monthoux	Association PERSEIDES	18/12/2023	275,47 €	168,28 €
Collège Jean Marie Molliet - Boège	Collège Jean Marie Molliet - Boège	22/12/2023	300 €	180 €
Collège Jean Jacques Rousseau St Julien en Genevois	Collège Jean Jacques Rousseau St Julien en Genevois	04/12/2023 08/12/2023 18/12/2023	240,91 € 240,91 € 240,91 € =722,73 €	433,64 €
Ecole primaire Roger Vaillard - Farges	Sou des écoles de Farges	21/11/2023	254,55 €	152,73€
Ecole élémentaire d'Eteaux	APE d'Eteaux	17/10/2023	377,27 €	226,36 €
Ecole élémentaire Bernard Clavel - Arbent	Service de gestion comptable d'Oyonnax	01/12/2023	272,73 €	163,64 €
Ecole la Fontaine - Annemasse	Fontaine animation	13/11/2023 14/11/2023 17/11/2023 24/11/2023	1 149,12 €	689,47 €
TOTAL				2 164,12 €

Madame la Vice-présidente déléguée à communication et l'animation rappelle le règlement d'attribution de subvention entré en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2023.

Elle expose que ces évènements sont éligibles à une subvention du SIVALOR à hauteur de 60% de leur coût HT.

Il est ainsi proposé au Bureau syndical d'accorder les subventions comme ci-dessus, pour un montant total de 2 164,12 €.

LE BUREAU SYNDICAL,  
ENTENDU LE PRESENT EXPOSE,  
APRES EN AVOIR DELIBERE,  
A L'UNANIMITE,

**DECIDE d'attribuer les subventions aux organismes concernés, pour un montant total de 2 164,12 €, tel que présenté ci-dessus ;**

**DIT que les crédits correspondants sont prévus au compte 65568 du Budget annexe Valorisation énergétique / Transfert.**

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOURS, MOIS et AN QUE DESSUS.

Le Président du SIVALOR certifie le caractère exécutoire du présent acte, compte tenu de sa transmission au Contrôle de Légalité et de sa publication.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Le Président du SIVALOR  
Serge RONZON

